

DIRECTION RESSOURCES
Service des Assemblées

JL/JF.

Marignane, le 3-mars-16

Conseil Municipal du 20 avril 2011.

Compte-rendu.

Conseillers Municipaux : Effectifs : 39 ; Présents : 34 ; Pouvoirs : 4 ; Absent : 1

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE 20 AVRIL, A 18 H., LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 12 AVRIL 2011.

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, MOY Geneviève, COLIN Patricia, SIMON Chantal, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito, Adjoints, GIVAUDAN Julien, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, SUCCAMIELE Nathalie, PALMASI Sandrine, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, LOPEZ Xavier, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, conseillers municipaux.

ABSENT : VENDRAME Richard.

ONT DONNE POUVOIR : ROCCARO Lorenzo à LE DISSES Eric, GUIOT Robert à MOY Geneviève, MATTEONI Guy à COLIN Patricia, POUET Paule à SIMON Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : PANAGOUDIS Grégory.

✍

Ouverture de la séance : 18 H.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne M. PANAGOUDIS en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 9 mars 2011 :

N°S DATE	OBJET
14/03. 38	ESE. SPECTACLE A LA RECETTE 27 MARS 2011 "MADAME MARGUERITE". CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE MOLIERE SARL ARTS ET LOISIRS GESTION.
14/03 39	DRH. CONTRAT ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES GPA/DEXIA SOFCAP.
14/03. 40	S. JURIDIQUE. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LES AMIS DU VIEUX MARIGNANE. (Maison du Patrimoine).
14/03. 41	S. JURIDIQUE. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION A.D.I.L. BDRH. (Maison des Associations).
14/03. 42	S. JURIDIQUE. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION LOCAUX ASSOCIATION CLUB MARIGNANAIS DES SPORTS DE GYMNASTIQUE. (Gymnase du Bolmon).
14/03. 43	S. JURIDIQUE.

	BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATIONS FORMES ET DETENTES ET GROUPE DES PEINTRES ARTISTES MARIGNANAIS. (Espace Laurens DELEUIL).
14/03. 44	S. JURIDIQUE. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LES ENFANTS DE LA TRINACRIA. (Maison des Associations).
14/03. 45	ST. AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA BASE DE LOISIRS DE L'ESTEOU. SIGNATURE DU MARCHE CONCLU AVEC L'AGENCE GUILLERMIN.
14/03. 46	ST. INSTALLATION ET EXPLOITATION DE MOBILIER URBAIN D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE DE LA VILLE. AVENANT N° 1 AU MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIETE CBS OUTDOOR.
14/03. 47	ST. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS. ANNEE 2011. PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'ESAT « LA GARRIGUE » ET LA MAIRIE DE MARIGNANE.
21/03 48	S. JURIDIQUE. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ASSOCIATION CITES DU CŒUR LA SALLE DES JEUNES DU VIEUX MARIGNANE. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 2 FEV. 2011.
21/03. 49	S. JURIDIQUE. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION CMS NATATION. (Local piscine La Pausa).
21/03. 50	S. JURIDIQUE. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION ESPACE PEDAGOGIE ET FORMATION France. (Maison des Associations).
28/03. 51	S. ASSEMBLEES. SUPPRESSION D'UNE REGIE DE RECETTES : CENTRE D'HEBERGEMENT « VILLA FERRAGE ».
21/03. 52	S. JURIDIQUE. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LES MAGIC FIESTAS (Travée piscine JAI).
23/03. 53	ESE. COMEDIE "LE CLAN DES DIVORCES" 18 JUIN 2011. CONTRAT DE CESSION SAS LES NOUVELLES COMEDIES.
23/03. 54	ESE. CONCERT A LA RECETTES « I MESSAGERI » 8 OCT. 2011. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE MOLIERE ASSOCIATION AJMFA PRODUCTION.
55 28/03.	ESE. AFFAIRES CULTURELLES. REPRESENTATION DE "CAGOLE" 25 SEPT. 2011. CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATION AIDE AU THEATRE EN PROVENCE.
56 28/03.	S. JURIDIQUE. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION DE BUREAU MAISON DES ASSOCIATIONS – ASSOCIATION PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES MARIGNANAIS.
57 31/03.	S. JURIDIQUE. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION LOCAUX ASSOCIATION BRANCHE TON MICRO. (Maison des associations).
58 31/03.	S. JURIDIQUE. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION ESPACE PEDAGOGIE FORMATION FRANCE. (Service emploi).
59 31/03.	H.C.S. BIENS COMMUNAUX. APPARTEMENT COMMUNAL 10 PLACE C. DESMOULINS. REMBOURSEMENT DEPOT DE GARANTIE A MME CURABA EDDANI Sadia.

60 1/04	ESL. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAF DES BDRH ET LA VILLE DE MARIGNANE.
61 1/04	ST. CENTRE ANCIEN. DIAGNOSTIF D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE. AVENANT N° 6
1/04. 62	ESE. ANIMATION. TOURNEE EN OR 2011. SAMY THEO SAINT PIER 16 JUILLET. Contrat de cession d'exploitation des droits de spectacle DIVAN PRODUCTION.
63 11/04.	S. JURIDIQUE. DEFENSE DE LA COMMUNE. REQUETE EN ANNULATION N° 1102368-1 DEPOSEE DEVANT LE TAM PAR M. LE PREFET DES BDRH.
64 11/04.	S. JURIDIQUE. DEFENSE DE LA COMMUNE. REFERE-SUSPENSION N° 1102371-1 DEPOSEE DEVANT LE TAM PAR M. LE PREFET DES BDRH.
65. 11/04.	S. JURIDIQUE. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DES BDRH.
66 11/04.	S. JURIDIQUE. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION DE SALLES DU CONSERVATOIRE DE DANSE ASSOCIATION LES ARTS MELES.
67. 11/04.	ESE. ANIMATION. EXPOSITION ET DEFILES DE VOITURES ANCIENNES "FLORALIES". CONVENTION VILLE DE MARIGNANE/ASSOCIATION "VEHICULES ANCIENS DE PROVENCE".
68 15/04.	AFF. SCOLAIRES. PROJET PEDAGOGIQUE « LE PONEY » - CLIS ELEMENTAIRE GUYNEMER 2.
69 15/04.	ST. AMENAGEMENT DE TROIS TERRAINS DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE BUREAU D'ETUDES HYDRATEC/A2C.
70 15/04.	ST. CENTRE ANCIEN. REALISATION DE L'OPERATION D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE. AVENANT N° 6 A LA CONVENTION N° 2009/109 INRAP.
71 15/04.	ESE. FETE DE LA JEUNESSE 14 MAI 2011. CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATIF « FOYER SOCIO EDUCATIF LYCEE M. GENEVOIX ».

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 2 et 9 mars 2011 sont adoptés à l'unanimité des membres présents (38).

Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE, de procéder, par un vote au scrutin de liste, à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

ONT ETE ELUS :

Membres Titulaires : Mesdames, Messieurs, COLIN Patricia, GUIOT Robert, ROCCARO Lorenzo, PRADEL Véronique, GINI Michel.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, ROS Marie Rose, GOELZER Martine, JOUANDON Laurence, DENIS Jean François, LANTERMO Christiane.

Monsieur le Maire étant président de droit désigne Madame MOY Geneviève, pour le représenter.

DECIDE, de procéder, par un vote à main levée après accord unanime du conseil, à la désignation d'un nouveau membre au sein de trois commissions municipales d'études, en remplacement de Madame Jacqueline BOUDEY qui a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale.

A été désigné, à la majorité absolue des suffrages exprimés (pour : 30, contre : /, abstention : 8, Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM, PEREZ, SIMONPIERI, MIRA) :

- *Commission « ANIMATION, TOURISME, ECHANGES INTERNATIONNAUX, CULTURE »* : Monsieur LOPEZ Xavier.

Cette commission est donc composée de : Mesdames, Messieurs, MATTEONI Guy, VINCIGUERRA Catherine, LAVIE Laurent, COLIN Patricia, LOPEZ Xavier, SIMONPIERI Daniel, LANTERMO Christiane.

- *COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE, PETITE ENFANCE* : Monsieur LOPEZ Xavier.

Cette commission est donc composée de : Mesdames, Messieurs, PRADEL Véronique, GOELZER Martine, LAVIE Laurent, BRUNEL Jean, LOPEZ Xavier, PEREZ Marie Josée, LANTERMO Christiane.

- *Commission « VIE ASSOCIATIVE »* : Monsieur LOPEZ Xavier.

Cette commission est donc composée de : Mesdames, Messieurs, GIVAUDAN Julien, BRUNEL Jean, GIULIANO Vito, JOUANDON Laurence, LOPEZ Xavier, PEREZ Marie Josée, GARGANI Marie Claude.

DECIDE de procéder, par un vote à main levée après accord unanime du conseil municipal, à la désignation d'un nouveau représentant de la commune au sein du conseil d'administration de l'APEHAM, en remplacement de Madame Jacqueline BOUDEY.

Monsieur LOPEZ Xavier, **A ETE ELU**, à la majorité absolue des suffrages exprimés, (pour : 30, contre : /, abstention : 8 Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM, PEREZ, SIMONPIERI, MIRA) pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'APEHAM.

RAPPELLE que les représentants de la commune, au sein de cet établissement, sont donc : Monsieur Yves LE BORGNE, Madame Odile CUDENNEC, Monsieur Xavier LOPEZ.

DECIDE, à l'unanimité (38), **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOVATION URBAINE OPAH RU, fixant les objectifs du programme et les engagements de tous les partenaires. **SOLLICITE** la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour la participation financière de l'ANAH à l'équipe de suivi animation. **SOLLICITE** le Conseil Général pour la participation financière à l'équipe de suivi animation à hauteur de 50% du financement de l'ANAH.

MANDATE Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document afférent aux subventions sollicitées.

DECIDE, à la majorité (pour : 33, abstention : 5 Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM), **d'approuver** la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la création de trente places, ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération, estimé à 1 149 094.17 € H.T. **SOLLICITE** l'Etat à hauteur de 50 % du montant total hors taxes soit : 574 547.08 € H.T. **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document afférent.

DECIDE, à l'unanimité (38), **d'approuver** les demandes de subventions auprès :

- du « Centre National du Sport »,
- de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, dans le cadre de son soutien à la rénovation des équipements de proximité culturels et sportifs présentant un intérêt communautaire et,
- de la Fédération Française de Football, dans le cadre du fond d'aide au football amateur, pour la mise en place de pelouses synthétiques sur 3 terrains de football et pour la réfection de la piste d'athlétisme du complexe sportif du Bolmon, exercice 2011, au taux le plus élevé possible.

MANDATE Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document afférent.

PREND ACTE (38) de la demande du Centre National de Gestion des Fréquences et de la Direction Interarmées des Réseaux d'infrastructure et des Systèmes d'information de la Défense, dans le cadre de l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'établissement de servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles sur le territoire de la commune de Marignane et sur 11 autres communes des Bouches-du-Rhône et du Var.

DECIDE, à l'unanimité (38), dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), **d'attribuer** des subventions aux projets associatifs 2011 validés par le comité de pilotage du 5 avril 2011, pour un montant total de 60 600 €. **APPROUVE** l'engagement du budget de fonctionnement de l'équipe opérationnelle, à hauteur de 38 000 euros.

DECIDE, à l'unanimité (38), **d'approuver** l'avenant n° 3 à la Convention de Partenariat Culturel du 17 Décembre 2008 établie entre la Ville de MARIGNANE et l'Ecole Régionale d'Art Dramatique (E.R.A.D.). **ALLOUE** une subvention d'aide à la création d'un montant de 15 200 € (quinze mille deux cents €) à l'E.R.A.D, pour la saison théâtrale 2011/2012, conformément à l'article 3 de l'avenant. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet Avenant.

DECIDE, à l'unanimité (38), dans le cadre de la course pédestre Carry Marignane, **d'attribuer** les récompenses conformément au tableau ci-annexé. **DIT** que les modalités d'attribution seront déterminées par Décision du Maire.

DECIDE, d'approuver la convention relative à la participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées GENEVOIX, BLERLOT, SAINT LOUIS et SAINTE MARIE. **PRECISE** que la participation prévisionnelle de la Région est de 90.884,82 Euros pour l'année 2010/2011. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

DECIDE, à l'unanimité (38), **de reconduire** les conditions d'octroi du complément de rémunération versé au personnel communal. **PRECISE** que les agents susceptibles de bénéficier de cette rémunération sont :

- Les agents titulaires,
- Les agents stagiaires,
- Les agents contractuels recrutés sur des emplois spécifiques pour une durée de 3 ans,
- Les agents contractuels recrutés sur un contrat à durée indéterminée,
- Les assistantes maternelles.

SONT EXCLUS :

- Les non titulaires effectuant un contrat à durée déterminée,
- Les vacataires,
- Les agents effectuant un Contrat Expérimental,
- Les agents effectuant un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- Les agents effectuant un Contrat d'Avenir
- Les apprentis
- Les adulte-relais

Une liste nominative des bénéficiaires sera établie chaque année sur une période de référence fixée du 1^{er} septembre de l'exercice précédent au 31 août de l'exercice en cours, dans les conditions prévues en annexe,

DIT que le montant de la masse budgétaire globale pour l'année 2010 était de 651 299 euros, **PRECISE** qu'en 2010 il a été attribué une augmentation de 0.5 % aux salaires de la fonction publique et qu'il y a donc lieu de revaloriser la masse budgétaire globale du même taux, **DECIDE**, en conséquence, d'affecter un crédit global 654 556 euros.

DECIDE de voter, nominativement, les montants suivants au titre des subventions de fonctionnement 2011, aux associations ci-après :

A la majorité (pour : 33, abstention : 5 Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM) :

- UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES UNP 132 : 350 €
- UNION NATIONALE DES COMBATTANTS UNC : 350 €

A l'unanimité (38) :

- APEAHM ENVOL & GARRIGUE : une subvention complémentaire de 2 000 €.
- NIPPON KEMPO DOJO : une subvention complémentaire de 500 €.

DECIDE, à l'unanimité (38), **de modifier** la délibération du 28/10/2009, relative au remboursement des frais engagés par certains cadres, comme suit :

« **PREND** en charge les frais engagés par les catégories de cadres suivantes: Directeur Général des Services, Directeur Général Adjoint, Directeur de Cabinet, Collaborateur de Cabinet, Directeur.

Ces frais pourront concerner les frais engagés pour le cadre lui-même, mais aussi, le cas échéant, et à titre exceptionnel, toute dépense que ce cadre pourrait être amené à engager sur ses deniers personnels à la place de la collectivité ».

Les articles 2 et 3 demeurent inchangés.



Clôture de la séance : 19 H 30.



Le Maire,
Eric LE DISSES.